



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

VALIDE PAR L'AG DU 11 JUILLET 2026

Une association pour protéger la nature et le cadre de vie

Bien vivre dans le Perche est un espace de réflexion et d'action réunissant des personnes de tous horizons. Elle compte (en juin 2026) 188 adhérents, dont une équipe entièrement bénévole qui anime la vie associative et met en place les actions.

En 2025, grâce à votre soutien et à votre engagement, nous avons pu accomplir de nombreuses actions, dont vous trouverez ici une présentation synthétique¹. A la fin, dans la rubrique « Perspectives », sont présentées celles réalisées au premier semestre 2026 ainsi que d'autres informations.

Sommaire

Une association pour protéger la nature et le cadre de vie	1
1. Notre quatrième année de vie (inter) associative	2
2. Méthanisation en Normandie : entre gel, dégel... et (enfin) regel !	3
3. Méthaniseurs dans le Perche : rien ne bouge... ou presque !	4
4. Voie Verte : le massacre se poursuit, notre lutte aussi !	6
5. Agir pour les alternatives aux pesticides dans le Perche	8
6. Eau « potable » dans le Perche : il est urgent d'agir !	10
7. Agir pour la préservation et la restauration du bocage	11
8. Poulailleurs industriels dans le Perche : stop à l'agrandissement !	13
9. Atemax : soutien aux actions de L'Air du Perche	14
Perspectives	15

¹ Plus d'infos sur notre site web, dans les rubriques « [Nos actions](#) » et « [On parle de nous](#) ».

1. Notre quatrième année de vie (inter) associative

- Le 14 juin 2025 a eu lieu la **troisième Assemblée Générale** de l'association, à Saint-Mard-de-Réno : 46 membres ayant droit de vote (cotisation à jour) ont été présents (21) ou représentés (25). Nous avons fait un point sur le chemin parcouru en 2024, dans le compagnonnage avec d'autres organisations, et discuté ensemble sur les actions en cours et les projets à venir². Nous avons été honorés par la présence du président du GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), dont notre association est membre depuis 2022.
- **Concernant les partenariats**, en 2025 notre association a poursuivi sa participation à plusieurs collectif inter associatifs constitués autour des différents luttes dans lesquelles elle est engagée :
 - **Méthanisation** : depuis 2021, notre association est membre du Collectif National Vigilance Méthanisation Canal Historique (CNVMch), dont elle est l'une de ses relais pour le Nord-Ouest de la France. Au niveau local, elle agit avec Air du Perche, Perche Avenir Environnement, la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le GRAPE, contre des projets de méthaniseurs et d'infrastructures gazières.
 - **Pesticides** : depuis 2024, avec Air du Perche, Mortagne en Transition et Perche Avenir Environnement, nous avons constitué un collectif d'associations locales pour agir ensemble sur notre territoire et, dans ce cadre, nous organisons la Semaine pour les Alternative aux Pesticides dans le Perche, du 20 au 30 mars de chaque année.
 - **Voie Verte** : depuis 2024, nous agissons pour la protéger, au sein d'un collectif de sept associations de protection de l'environnement et du patrimoine : Air du Perche, A.R.B.R.E.S, Bien Vivre dans Le Perche, Mortagne en Transition, Patrimoine et Paysage du Cœur du Perche, Perche Avenir Environnement, Sites et Monuments et le GRAPE.
 - **Elevage intensif** : en 2025, nous avons également poursuivi notre partenariat avec Perche Avenir Environnement, FNE Normandie et L214 pour agir contre l'agrandissement de deux poulaillers industriels, à Eperrais et à Villiers-sur-Mortagne.

² Les documents validés par l'AG (rapport d'activité, rapport financier, comptes de l'association...) sont disponibles sur notre site web, dans la rubrique « [Qui sommes-nous ?](#) ».

2. Méthanisation en Normandie : entre gel, dégel... et (enfin) regel !

- Fin 2023, la Région Normandie avait annoncé le gel des subventions régionales destinées à la méthanisation, ce qui était une excellente nouvelle. Cependant, mi-mars 2024, elle est revenue en arrière pour annoncer un « dégel », évoquant un engagement de la Préfecture de la Région à inspecter 25 installations par an, alors que la Normandie en compte 200. Cette décision a été actée par la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie un mois après. Notre association a cosigné un communiqué de presse avec 9 organisations de la société civile pour dénoncer cette décision regrettable³, qui a été publié par le journal Le Perche en mai 2024⁴.
- Le 15 mai 2025, lors de sa visite dans le Perche, du Président de la Région Normandie, **Hervé Morin a annoncé l'arrêt des subventions régionales destinées à la méthanisation et sa décision de ne pas subventionner davantage le projet du rebours** du Perche. Ce projet d'infrastructure, déjà soutenu par la Région (à hauteur de 100 000 euros), devait aussi être cofinancé par 6 porteurs de projet de méthanisation à hauteur de 482 000 euros. Ces annonces ont été faites au cours d'une rencontre organisée au Pin-la-Garenne, en réponse aux questions que nous avons posées, avec nos partenaires de Perche Avenir Environnement.
- La presse locale⁵ et régionale⁶ s'étant mobilisée autour de ces informations, **ce fut l'occasion pour nous de réagir dans ces médias ainsi que dans le JT régional de France 3**. Fin mai, le journal Le Perche consacre une double page à ces nouvelles⁷. On y lit, entre autres, la confirmation que le projet de rebours est en sursis et qu'il ne se fera pas sans l'apport des porteurs de projet. Dans ces mêmes pages, le vice-président de la Région en charge de l'environnement évoque la possibilité d'une reprise des subventions régionales, tout en justifiant leur arrêt du fait de la très forte rentabilité obtenue, grâce aux aides publiques.
- En 2026, les subventions régionales sont toujours « gelées »** et nous espérons que cette glaciation sera de longue durée ! Quant au rebours, le chantier a malheureusement débuté en mars dernier. On vous en parle à la fin de ce rapport, dans la rubrique « Perspectives ».



³ Cf. : Communiqué de presse : « [Dégel des subventions à la méthanisation en Normandie : un regrettable retour en arrière](#) ».

⁴ Le Perche, « [Méthanisation en Normandie : ils ne sont pas convaincus par la hausse des contrôles](#) ».

⁵ Cf. : Le Perche : [La Région Normandie stoppe ses aides à la méthanisation](#) : "On ne va pas soutenir des projets très rentables".

⁶ Cf. : Ouest France : « [Je dois réduire mon budget](#) » : la Région Normandie va arrêter de subventionner la méthanisation.

⁷ Cf. : Le Perche (édition papier du 28 mai 2025), pp.6-7. En tête de l'Une, le titre annonce la couleur : « *La Région Normandie justifie le gel des aides à la méthanisation. « L'argent du public ne doit pas servir à doubler les bénéfices des agriculteurs »* ».

3. Méthaniseurs dans le Perche : rien ne bouge... ou presque !

Du côté de Saint-Mard-de-Réno, des projets abandonnés ou mis en suspens :

- Fin janvier, la Cour Administrative d'appel de Nantes a donné une suite favorable à la demande d'aide juridictionnelle que nous avons déposée avec nos partenaires de l'Air du Perche, pour faire appel du jugement de première instance rejetant la demande d'annulation du permis de construire du projet de **méthaniseur du lieu-dit Le Chailloué**. Fin mars, notre avocate a déposé un mémoire en appel, auquel a répondu l'avocat du porteur de projet. C'est donc reparti pour un tour, en espérant que cette fois-ci nous obtiendrons gain de cause. En attendant, bien que le recours ne soit pas suspensif, le chantier n'a pas commencé.
- Le 26 mars le Tribunal administratif de Caen a annulé le permis de construire d'un autre méthaniseur (celui du **lieudit La Chersonnière**), que nous avons attaqué avec des associations partenaires. La presse locale a relayé l'info⁸, l'un des porteurs du projet a indiqué aux journalistes qu'il s'agissait d'un abandon. Pour rappel, en octobre 2024, le Tribunal Administratif de Caen leur avait accordé un délai de 3 mois pour déposer un permis rectificatif. Ainsi, les juges nous avaient donné raison sur des irrégularités que nous avons soulevées, tout en considérant qu'elles étaient «régularisables». Le permis rectificatif n'ayant pas été déposé dans le délai prescrit, c'est pourquoi le tribunal a annulé l'autorisation que nous avons contestée.

Accueil > Société > Justice

Méthanisation dans le Perche : le tribunal administratif de Caen annule un permis de construire

Mercredi 26 mars 2025, le tribunal administratif de Caen a annulé un permis de construire d'une unité de méthanisation à Saint-Mard-de-Réno. Le projet, contesté par des associations locales, comprenait des incohérences entre la notice technique et le plan. Le porteur de projet n'a pas fait de régularisation dans le délai de trois mois fixé par le tribunal.

 Ouest-France
Jules DERENNE
Publié le 28/03/2025 à 18h29

Abonnez-vous

Suivre sur Google

 LIRE PLUS TARD

 PARTAGER

Newsletter
Justice et



Une unité de méthanisation près de Corbon, dans le Perche ornaïs. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

- Quant au troisième projet situé sur cette commune (au **lieudit La Goyère**), pour lequel les juges avaient rejeté notre demande d'annulation du permis de construire⁹, le chantier de construction n'a pas démarré en 2025. Des rumeurs d'abandon persistent et semblent crédibles. On vous en parle à la fin de ce rapport, dans la rubrique « Perspectives ».

⁸ Cf. : Le Perche : [La justice rejette un projet de méthaniseur dans l'Orne « pour manque de régularisation »](#) et Ouest France : [Méthanisation dans le Perche : le tribunal administratif de Caen annule un permis de construire](#).

⁹ Cf. : Ouest France : « [Méthanisation dans le Perche : le tribunal administratif déboute des associations opposantes](#) ».

Quant au projet d'Eperrais, des signes annonçant la construction du méthaniseur sont apparus:

- En 2024 le Tribunal Administratif avait débouté les associations pour les deux procédures engagées, à l'encontre du permis de construire et l'autre de l'autorisation environnementale. Pour cette dernière, les juges n'ont pas suivi l'avis du rapporteur public qui en avait demandé l'annulation, nous donnant raison sur la question de l'information et la participation du public.
- Au cours de l'année 2025 nous avons vu le stock d'ensilage d'herbe devenir beaucoup trop important, ce qui laissait présager que la construction de cette installation, gourmande en fourrage, allait bientôt commencer.
- En mars 2026, malheureusement, nos intuitions ont été confirmées par le début de la construction de ce méthaniseur. Nous y reviendrons à la fin de ce rapport.

Du côté de Chemilli, projet en suspens en attente d'une décision de justice :

- La procédure en appel devant la Cour d'Appel de Nantes initiée par les porteurs du projet pour contester la décision de première instance a été clôturée le 4 juillet 2025 et, depuis, la date d'audience n'a pas été fixée.
- Pour rappel, le projet est porté par 8 exploitants agricoles, la Coopérative Agricole de Bellême et TE 61 (Syndicat départemental des communes électrifiées de l'Orne).
- Trois associations (le GRAPE, Perche Avenir Environnement et la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique) défendent devant la Cour la décision prise en 2024 par le Tribunal Administratif de Caen d'annuler l'autorisation environnementale de ce projet¹⁰.

Dans ce contexte, en 2025, **l'avenir du projet de rebours du Perche posait question**¹¹, en dépit du fait que la pose de la canalisation du gazoduc ait été finalisée au printemps. Bien que ces infrastructures gazières soient financées surtout par le contribuable (90% du coût total = 4,5 millions d'euros), la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) avait décidé que les porteurs de projet de méthanisation qui bénéficieraient de ces infrastructures devaient participer au financement du rebours. Or, entre projets abandonnés ou suspendus en attente d'une décision de justice, qui serait disposé à verser sa part ?

Actu > Normandie > Orne > Le Pin-la-Garenne

30°C

Méthanisation : le rebours du Perche verra-t-il le jour ?

Indispensable pour acheminer le gaz issu de la méthanisation dans d'autres territoires, le projet de rebours du Perche ornaï est à l'arrêt, faute de financements.

Méthanisation

Salvez-nous

Ajoutez-nous en favori



Pour acheminer le gaz dans des villes d'autres départements, les méthaniseurs du Perche doivent se brancher sur un rebours de gaz. ©Illustration/Nathalie LEGENDRE

Par Vincent Guerrier

Publié le 5 juin 2025 à 6h41

¹⁰ Cf. Ouest France : « [Projet de méthaniseur à Chemilli : retour à la case départ pour l'entreprise Perche Methagri](#) » et Le Perche : « [Méthanisation à Chemilli : le préfet avait validé, la justice a retoqué le projet !](#) ».

¹¹ Cf. : Le Perche : « [Méthanisation : le rebours du Perche verra-t-il le jour ?](#) ».

4. Voie Verte : le massacre se poursuit, notre lutte aussi !

- Depuis début 2024, notre collectif de huit associations de protection de l'environnement et du patrimoine¹² se mobilise pour défendre la Voie Verte, face au massacre des haies et au projet de goudronnisation du tronçon allant de Mauves-sur-Huisne à La Mesnière¹³.
- Pour rappel, en octobre 2024, un juge du Conseil d'Etat, statuant en urgence, a annulé la décision du Tribunal Administratif de Caen, qui avait ordonné la suspension du chantier de goudronnage. Bien que la reprise des travaux ait été ainsi autorisée, celle-ci n'a pas eu lieu immédiatement.
- Malgré cette décision du Conseil d'Etat, nous avons décidé de poursuivre la procédure « sur le fond », devant le Tribunal Administratif de Caen, en espérant obtenir gain de cause.
- **Au premier trimestre 2025**, nous avons poursuivi notre travail pour étayer nos arguments :
 - **deux membres du collectif « Naturalistes des terres » sont allés sur le terrain avec nous**, à la recherche de traces d'espèces protégées. Ce travail a permis d'identifier des traces du muscardin et à la rédaction d'un rapport que nous avons ajouté à la procédure.
 - **nous avons fait appel à un commissaire de justice (ancien « huissier »)** pour rendre plus solides des nouveaux éléments de preuve que nous avons aussi joint au nouveau mémoire déposé pour notre avocate l'hiver 2025.
- En même temps, **nous avons préparé la possibilité de déposer un nouveau recours en urgence** si le chantier venait à reprendre, le Département de l'Orne ayant annoncé la reprise des travaux de goudronnage pour la fin février 2025. Autrement dit, dans une période où des espèces protégées identifiées sur la Voie Verte sont encore en hibernation.
- Le 10 mars, quelqu'un nous a signalé la présence d'engins de chantier du côté de Mauves-sur-Huisne, à l'entrée de la Voie Verte et le début des travaux préparatoires pour la pose du bitume.
- **Nous avons présenté en urgence un recours devant le juge des référés de Caen**, pour demander la suspension des travaux, le temps que le Tribunal Administratif rende sa décision « sur le fond », **sans succès. C'est ainsi que le chantier de goudronnage a pu se poursuivre** et, avec lui, l'abattage d'arbres et la taille des haies en période de nidification¹⁴.



Saint-Langis-les-Mortagne, mars 2025

¹² Le collectif est composé des associations suivantes : Air du Perche, A.R.B.R.E.S, Bien vivre dans le Perche, GRAPE, Mortagne en Transition, Patrimoine et Paysage du Cœur du Perche, Perche Avenir Environnement et Sites et Monuments.

¹³ Pour connaître l'historique de ce dossier et les actions réalisées en 2024, voir notre rapport d'activité précédente, pages 5-6, sur notre site web : https://www.bvperche.org/pages/qui/BVP_RapportActivite_2024_valideAG.pdf

¹⁴ Plus d'info : Le Perche : [La Véloscénie bitumée dans le Perche, c'est désormais une réalité.](#)

- Malgré cette nouvelle décision défavorable, **nous avons décidé de poursuivre la procédure « sur le fond »**, en espérant obtenir des réparations et des compensations pour les dégâts causés par ces travaux.
- **Fin juin 2025, la procédure a été clôturée** et, de ce fait, aucune des parties ne peut apporter des nouveaux éléments au dossier.
- **Cependant, la date de l'audience n'a pas été fixée** et ce malgré le risque que des nouvelles coupes d'arbres sans autorisation ne soient réalisées.

Le Perche

La Véloscénie bitumée dans le Perche, c'est désormais une réalité

Le chantier de pose de l'enrobé sur la Véloscénie touche à sa fin dans le Perche (Orne). La concrétisation d'un projet présenté en mars 2024, ralenti par des recours administratifs

Suivez-nous

Ajoutez-nous en favori



À Saint-Langis, près de la salle des fêtes, le bitume est en place et des barrières semblent avoir été écartées. ©Vincent GUERRIER

Par [Vincent Guerrier](#)

Publié le 16 avr. 2025 à 16h04

5. Agir pour les alternatives aux pesticides dans le Perche

En 2025 nous nous sommes mobilisées sur la question des pesticides, notamment sur le front de la sensibilisation et l'information du public, en organisant la première édition de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides dans le Perche et en alertant sur les méfaits de la loi Duplomb.

Semaine pour les Alternatives aux Pesticides dans le Perche

- Avec un collectif réunissant des associations œuvrant pour la protection de l'environnement et la transition écologique dans le Perche¹⁵, nous avons organisé la première édition de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides dans le Perche.
- Pendant le deuxième semestre de l'année 2024 et jusqu'en mars 2025, nous avons travaillé à la conception, la production et la diffusion des 7 événements que nous avons organisés¹⁶ dans le cadre de la semaine nationale coordonnée par l'association Générations Futures¹⁷.
- Cette semaine nationale, qui a lieu chaque année du 20 au 30 mars, a 3 objectifs :
 - informer sur les risques des pesticides pour notre santé et pour notre terre.
 - promouvoir des solutions alternatives pour consommer et produire plus durablement.
 - fédérer un réseau d'acteurs et mobiliser un public plus large.
- Dans le Perche, nous avons voulu organiser des événements de formats variés ayant un seul objectif : promouvoir les alternatives existantes, efficaces et durables aux pesticides de synthèse et montrer que les pesticides ne sont pas une fatalité et qu'il est possible de s'en passer. Le programme a été largement diffusé sur les marchés et les commerces, avec de (très beaux) dépliants et affiches à l'appui, ainsi que par voie de presse¹⁸.

En partenariat avec Perche Avenir Environnement, notre association s'est chargée notamment de l'organisation d'une conférence scientifique sur le thème des effets des pesticides sur la santé en milieu rural¹⁹ ainsi que deux rencontres de ciné débat, autour des films « Secrets Toxiques » et « Les agités du bocage ». Nous avons également participé à la coordination de la communication autour de cette semaine riche en échanges avec des intervenants de qualité.



Une centaine de personnes ont assisté à la conférence, samedi. | OUEST-FRANCE

 Ouest-France

Publié le 24/03/2025 à 19h54

¹⁵ Les associations Air du Perche, Bien vivre dans le Perche, Mortagne en Transition et Perche Avenir Environnement.

¹⁶ Retrouvez toutes les infos concernant le programme suivant [ce lien](#).

¹⁷ Plus d'info : <https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

¹⁸ Cf. : Le Perche, [Dans le Perche, une semaine autour des alternatives aux pesticides](#) et Ouest France : [Conférence, café citoyen : des rendez-vous dans le Perche pour parler agriculture et pesticides](#).

¹⁹ La conférence scientifique a été enregistrée et mise en ligne sur [notre chaine YouTube](#). Ouest France en a publié un compte rendu : [« Un lien entre les activités agricoles et des cancers » : les pesticides en question dans le Perche](#).

- Le bilan très positif de cette première Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides dans le Perche, nous encourage à poursuivre le travail sur cette nouvelle thématique.
- Ainsi, au dernier trimestre 2025 nous avons commencé à préparer la deuxième édition, sur le thème de l'eau, qui a eu lieu du 20 au 30 mars 2026. Nous vous en parlons dans la rubrique « Perspectives ».



Mobilisation contre la loi Duplomb

- Nous avons participé à la mobilisation citoyenne contre cette loi écocide en alertant l'opinion publique via nos réseaux sociaux et nos adhérents par des mails les invitant à s'informer et à interpeller le député de leur circonscription.
- Le 7 juillet, nous avons envoyé une lettre au député Thierry Liger²⁰, signée par quatre associations de protection de l'environnement du Perche Ornaïs²¹ et par le GRAPE, pour lui manifester notre opposition au projet de loi dite "Duplomb" et lui demander de voter contre.
- Nous avons publié la lettre sur notre Facebook et envoyé une copie aux médias locaux. Le journal Le Perche en a parlé dans un article, dans lequel il a également évoqué la position de la Confédération Paysanne de l'Orne²².
- La réponse du député²³, une lettre type qu'il a adressée à toutes les personnes qui l'avaient interpellé à ce sujet, en dit long sur la surdité de certains élus vis-à-vis des préoccupations des citoyens concernant les risques sanitaires et environnementaux de ce texte de loi.

Actu > Normandie > Orne

Agriculture : des associations et la Confédération paysanne de l'Orne s'opposent à la loi Duplomb

Des associations du Perche, mais aussi la Confédération paysanne de l'Orne dénoncent la proposition de loi Duplomb. Cette dernière doit être débattue mardi 8 juillet à l'Assemblée.

Suivez-nous

Ajoutez-nous en favori



La Confédération paysanne de l'Orne s'élève contre la proposition de loi Duplomb. ©Illustration AFP

²⁰ Accessible en ligne sur notre site web suivant [ce lien](#).

²¹ Air du Perche, Bien vivre dans le Perche, Montagne en Transition et Perche Avenir Environnement.

²² Cf. : Le Perche : [Agriculture : des associations et la Confédération paysanne de l'Orne s'opposent à la loi Duplomb](#)

²³ Accessible en ligne sur notre site web suivant [cet autre lien](#).

6. Eau « potable » dans le Perche : il est urgent d'agir !

- En octobre 2025, le **Préfet de l'Orne a autorisé une dérogation** pour permettre la distribution **d'eaux destinées à la consommation humaine**, alors qu'elles dépassent les limites fixées pour deux pesticides et des substances chimiques issues de leur dégradation (leurs métabolites).
- **Neuf communes du Perche** sont concernées, en totalité ou en partie : Belforêt-en-Perche, La Chapelle-Montligeon, Corbon, Courgeon, Courgeoût, Mauves-sur-Huisne, Mortagne-au-Perche, Saint-Hilaire-le-Châtel et Saint-Langis-lès-Mortagne.
- Cet arrêté préfectoral, qui fait suite à une demande du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Haut Perche, est **valable pour trois ans et renouvelable pour trois années supplémentaires**.
- Le **plan d'action validé par le Préfet, très coûteux** pour les consommateurs et les collectivités locales (au minimum 2 millions d'euros) **ne comporte aucune mesure préventive** pouvant limiter la pollution à la source **ni l'application du principe pollueur-payeur**.
- Pour ces raisons, avec d'autres associations, **nous avons fait en décembre 2025 un recours gracieux auprès du Préfet**, lui demandant de revenir sur sa décision²⁴.
- Un refus nous a été adressé en 2026. Nous y reviendrons à la fin de ce rapport, dans la rubrique « Perspectives ».

Eau en danger : la prévention, c'est pour quand ?

Partout en France et en particulier dans les régions connaissant des pratiques d'agriculture intensive (dont l'Orne) le constat est le même : une dégradation de la qualité de l'eau et la disparition progressive des prairies au profit des surfaces cultivées avec des produits toxiques et polluants. Le seul traitement des conséquences de ces pollutions agricoles, sans s'attaquer à leurs causes, révèle une totale impéritie et un mépris complet du bien commun.

Le respect des procédures protectrices de la ressource en eau est essentiel dans le contexte actuel de dégradation qualitative et quantitative des masses d'eau. L'absence de mise en œuvre de programmes d'actions préventives est l'une des causes de cette dégradation, alors que, pour ce type de mesures, un subventionnement est consenti par l'Etat.

Or, l'eau est un bien commun précieux qu'il est fondamental de préserver.

²⁴ Pour en savoir plus, voir cette note d'information que nous avons publié sur notre site web : « [Recours gracieux contre la dérogation permettant la distribution d'eau potable non conforme dans 9 communes du Perche](#) ».

7. Agir pour la préservation et la restauration du bocage

La protection des haies, arbres, chemins, cours et points d'eau fait partie des préoccupations qui ont conduit à la création de Bien vivre dans le Perche. Notre association est engagée dans des actions pour la restauration de deux sites saccagés sur la commune de Saint-Mard-de-Réno.

En lisière de forêt de Réno-Valdieu :

- En mars 2021, la coupe sans autorisation préalable d'une haie protégée dans ce site classé a suscité une vive émotion parmi les habitants de la commune²⁵ et nous a motivé à agir en partenariat avec Perche Avenir Environnement et FNE Normandie²⁶.
- En avril 2024, suite à la demande de nos associations, la Préfecture de l'Orne a mis en demeure l'exploitant responsable de cette destruction (M. Mariette) pour qu'il replante les haies classées détruites en forêt de Réno avec deux échéances, en mai et en novembre 2024.
- En partenariat avec Perche Avenir Environnement, notre association a mis en place un suivi afin de nous assurer que cet arrêté soit respecté. Après deux visites sur site, en novembre 2024 et en février 2025, nous n'avons constaté qu'une réalisation très insuffisante de ces plantations : 17 arbres/baliveaux ont été replantés et seulement 7 semblent avoir pris racine. Seule une longueur de 65 m a été replantée sur 300 m, et aucune plantation le long de la ripisylve.
- La mise en demeure n'ayant donc pas été suivie d'effet, en avril 2025 nous avons écrit une nouvelle lettre au ministère de tutelle²⁷ pour alerter sur sa non-exécution. Etant donné que le délai imparti était dépassé, puisqu'il était fixé au 30 novembre 2024, nous avons demandé l'application des sanctions correspondantes. Cette lettre n'a pas reçu de réponse, malgré plusieurs relances.



²⁵ Cf. : Le Perche, [Sans autorisation, un agriculteur abat plusieurs arbres sur un site classé du Perche, dans l'Orne.](#)

²⁶ Pour connaître l'historique de ce dossier, vous pouvez consulter nos rapports d'activités précédents sur site web, dans la rubrique « [Qui sommes-nous](#) ».

²⁷ Accessible en ligne suivant [ce lien](#).

Sur le chemin de randonnée, près du site de l'antenne

- En 2023 des petits sujets ont été plantés autour de l'installation, mais aucune plantation n'a été réalisée ni sur la D272 ni sur le chemin de la Chauvinière.
- C'est pourquoi, en février 2024, nous avons adressé une lettre à la Mairie de Saint-Mard-de-Réno, lui demandant d'exercer son pouvoir de police d'urbanisme pour faire appliquer les prescriptions du permis de construire concernant ces replantations. La Maire de l'époque nous a répondu avoir alerté l'OFB (Office Français de la Biodiversité), au lieu d'exercer son propre pouvoir de police.
- A notre connaissance, aucune sanction ni aucune ordonnance de mise en demeure n'a été prononcée. De plus, en 2025, le propriétaire de la parcelle a installé une clôture avec des barbelés le long du chemin de la Chauvinière, au lieu et place des replantations prescrites dans le permis de construire et ce alors que le champ avoisinant est mis en culture.



8. Poulailers industriels dans le Perche : stop à l'agrandissement !

- En 2025, la procédure engagée contre l'agrandissement d'un poulailler industriel (de 30 000 à 58 000 poulets) à Eperrais, en partenariat avec Perche Avenir Environnement, FNE Normandie et L214, s'est poursuivie.
- Pour rappel, l'année précédente, nous avons participé à l'enquête publique et donné un avis défavorable sur ce projet²⁸. N'ayant été entendus ni par le commissaire enquêteur ni par la Préfecture, en novembre 2024 nous avons engagé une procédure devant le Tribunal Administratif de Caen demandant le retrait de l'autorisation préfectorale.



La ferme compte deux poulailers, sur la commune d'Eperrais. ©Nathalie LEGENDRE

- En 2025, une enquête publique a été organisée au sujet de l'agrandissement d'un autre élevage intensif de volailles, travaillant pour le même groupe industriel, à Villiers-sur-Mortagne. 13 communes sont concernées par le plan d'épandage, dont certaines le sont aussi par le projet d'Eperrais.
- Avec le GRAPE et Perche Avenir Environnement, nous avons rendu un avis défavorable, L214 a aussi rendu un avis, également défavorable²⁹. Malgré cela, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable et la Préfecture a autorisé l'agrandissement de cette installation³⁰ en octobre 2025.
- Les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, en décembre 2025 nous avons engagé une procédure devant le Tribunal Administratif de Caen demandant le retrait de l'autorisation préfectorale de ce projet, avec Perche Avenir Environnement et L214.

²⁸ Accessible en ligne sur notre [site web](#).

²⁹ Les avis des associations sont retranscrits dans l'[annexe du rapport du commissaire enquêteur](#), pages 17 et 25.

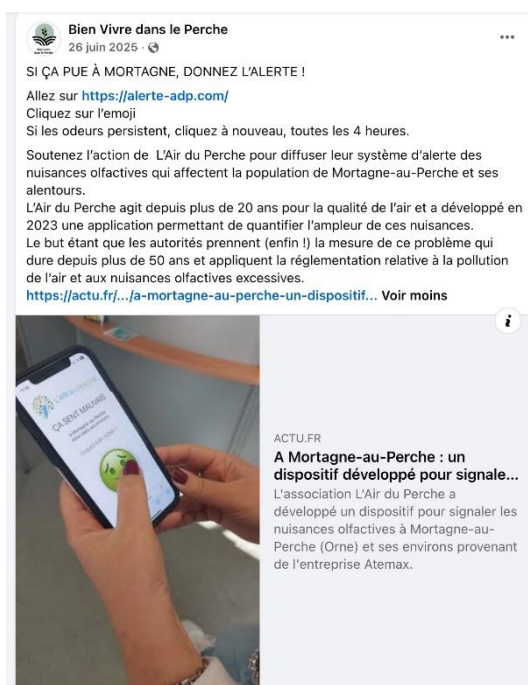
³⁰ Le rapport du commissaire enquêteur, l'annexe au rapport (incluant les contributions des 3 associations et les réponses du porteur du projet) et ses conclusions sont accessibles en ligne sur le site de la Préfecture suivant [ce lien](#).

9. Atemax : soutien aux actions de L'Air du Perche

Avec des associations locales et régionales, **nous soutenons les actions de de L'Air du Perche** sur des problématiques liées à l'usine d'équarrissage Atemax, située à Saint-Langis-les-Mortagne.

En juin 2025, avec L'Air du perche et d'autres associations partenaires, nous avons :

- **déposé un recours gracieux**³¹ pour contester le permis modificatif du projet de gazéificateur, du fait que les modifications autorisées sur le volet paysager avaient un fort impact (négatif) sur son insertion paysagère et aussi, que ce permis validait des modifications techniques n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable (pourtant obligatoire) auprès la Préfecture. Nous n'avons pas obtenu de réponse, il s'agit donc d'un refus tacite.
- **écrit au Préfet de l'Orne**³², pour lui demander la mise en place d'un processus de concertation sur l'insertion paysagère du gazéificateur et aussi, qu'Atemax soit mis en demeure d'informer la Préfecture précisant des modifications des installations mentionnées dans la demande de permis modificatif. A cette occasion nous lui avons demandé quelles mesures seraient prises suite au refus d'ATEMAX de se conformer à la mise en demeure préfectorale du 7 février, que l'entreprise avait annoncé par voie de presse ¹⁰. Notre demande de concertation n'a pas été entendue, mais nous avons reçu des réponses concernant les deux autres questions évoquées dans notre lettre.
- **encouragé le public à signaler les nuisances olfactives** via l'application développée par L'Air du Perche, en écrivant une lettre d'information à nos adhérents, en faisant une publication sur notre Facebook et en participant à la distribution de tracts³³.



³¹ Cosigné par Air du Perche, Bien vivre dans le Perche, le GRAPE et Perche Avenir Environnement. Accessible en ligne sur notre site web, suivant [ce lien](#).

³² Idem, suivant [cet autre lien](#).

³³ Cette campagne de diffusion menée par L'Air du Perche a été relayée par Bien vivre dans le Perche, Mortagne en Transition et Perche Avenir Environnement.

Perspectives

En 2026, Bien vivre dans le Perche fête ses 5 ans, d'actions, de mobilisation et de réflexion pour la protection de l'environnement, le cadre de vie et les paysages percherons. Voici les principales nouvelles du premier semestre et les perspectives pour le reste de l'année.

Méthanisation dans le Perche, ça bouge à plein gaz !

En mars, le chantier du rebours du Perche a commencé au Pin-la-Garenne. Il s'agit d'une très mauvaise nouvelle pour notre territoire, car elle implique le développement d'une filière dont nous dénonçons depuis 5 ans les effets néfastes sur l'agriculture locale, la ressource en eau, la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants du Perche. C'est aussi une mauvaise nouvelle pour le contribuable, qui supportera 90% du coût total (4,5 millions d'euros) du rebours et du gazoduc. Sachant qu'en plus, la construction et la production des méthaniseurs sont aussi subventionnées.



Nous avons appris l'existence de deux nouveaux projets, à Origny-le-Roux (à quelques kilomètres du projet de méthaniseur de Chemilli) et à La Mesnière (où il y a déjà un autre méthaniseur en fonctionnement). GRDF va continuer à œuvrer pour susciter des nouveaux projets à proximité du gazoduc, avec une concentration de ces usines et donc, du cortège de nuisances qu'elles apportent. Quelques grosses exploitations agricoles intensives pourraient être tentées de s'y lancer, vu les promesses de gains qui leur sont faites, en plus des autres « enfants du rebours » déjà connus :

- le chantier du méthaniseur qui sera installé à la sortie du bourg du Pin-la-Garenne, s'étendant aussi sur la commune voisine d'Eperrais a également commencé au mois de mars. Pour rappel, nous avons attaqué le permis de construire et l'autorisation environnementale de ce projet mais nous avons été déboutés. Et malheureusement, nous n'avons pas pu faire appel.
- nous avons eu confirmation des rumeurs concernant le projet d'agrandissement du méthaniseur de Pouvrai ainsi que de sa reconversion à l'injection à gaz (cette installation était jusqu'à présent en cogénération), avec la pose d'une canalisation de 12 km allant jusqu'à Le-Ferté-Bernard, dont le coût et le financement posent question. Bien que son exploitant s'était engagé au financement du rebours du Perche, il paraît que finalement son installation se branchera sur celui de Ceton.

- Du côté de Saint-Mard-de-Réno, aucun chantier n'a débuté pour l'instant. Néanmoins, pour rappel, nous avons obtenu l'annulation d'un des trois permis de construire accordés sur cette commune et les deux autres sont toujours valables. Pour l'un d'eux, les rumeurs d'abandon paraissent crédibles, du fait de l'arrêt des subventions à la cogénération. Pour l'autre, la procédure en appel devant la Cour Administrative d'appel de Nantes suit son cours.
- Quant au projet de Chemilli, il est en attente d'une décision de la cour de Nantes, les associations ayant gagné devant le Tribunal Administratif de Caen, la partie adverse a fait appel.

Concernant l'information du public, nous avons répondu aux questions du journal Le Perche, qui prépare un article sur la construction du rebours, incluant celle de son financement, toujours très opaque³⁴.

Méthanisation dans l'Orne : on en parle à la télé

Nous avons également participé à un reportage sur la méthanisation dans l'Orne, réalisé par un journaliste de TF1 pour le journal de 20 heures. Daniel Chateigner, coordonnateur du Collectif Scientifique National Méthanisation Raisonnée (CSNM) a fait le déplacement dans le Perche pour participer à nos côtés. Deux paysans retraités, Claude Bacle et Jean Bouthry, membres de la Confédération Paysanne de l'Orne ont également répondu à notre invitation. Bien que tous les deux aient été interviewés par le journaliste, celui-ci a décidé par la suite ne pas utiliser ces entretiens. Ce choix très regrettable contribue à occulter le fait que la méthanisation est contestée aussi au sein du monde agricole.

Le ton de ce reportage, accessible en ligne³⁵, est sans surprise très favorable à la méthanisation et s'apparente à celui d'un « publireportage ». Néanmoins, nous espérons que notre participation aura contribué à informer et alerter les téléspectateurs ou, du moins, à les montrer que dans l'Orne l'essor de la méthanisation ne fait pas l'unanimité.



Eau (potable ?) dans le Perche : refus de la Préfecture

Comme évoqué page 9, en octobre dernier, le Préfet de l'Orne a autorisé une dérogation pour permettre la distribution d'eaux destinées à la consommation humaine, alors qu'elles dépassent les limites fixées pour deux pesticides et des substances chimiques issues de leur dégradation, à l'encontre duquel nous avons déposé en décembre un recours gracieux.

En janvier de cette année nous avons reçu une réponse négative³⁶ de la part de la Préfecture, très décevante et très en deçà des enjeux environnementaux et de santé publique. À la suite de ce refus, nous avons écarté la voie judiciaire car le temps de la justice (beaucoup trop long) aurait rendu inutile notre recours. En revanche, nous n'allons pas abandonner ce combat et nous réfléchissons à d'autres moyens d'action pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans ce secteur du Perche.

En attendant, nous encourageons nos adhérents à regarder l'information (obligatoire) sur la qualité de l'eau sur les factures d'eau et sur le panneau d'affichage de leur commune et si besoin, à interpellier leurs élus. Pour rappel, la gestion de l'eau est une compétence municipale.

³⁴ L'article a été publié dans l'édition du 19 août 2026, il est accessible en ligne sur le site du journal Le Perche : « [Pour cette association du Perche : « les méthaniseurs consomment autant d'énergie qu'ils en produisent](#) ».

³⁵ Sur le site de TF1, suivant [ce lien](#). Le reportage se trouve entre les minutes 31:12 et 42 :00.

³⁶ Accessible en ligne suivant [cet autre lien](#).

Alternatives aux pesticides dans le Perche : deuxième édition sur le thème de l'eau

Pour la deuxième année consécutive, un collectif de quatre associations locales, dont Bien vivre dans le Perche, a organisé la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP) dans le Perche.

Sept évènements, dont la plupart portaient sur le thème de l'eau, ont été réalisés avec la participation d'autres organisations partenaires. La presse locale a publié le programme³⁷ ainsi qu'un article avec un focus sur l'un des évènements³⁸ et un autre sur le bilan de la SPAP fait par les associations³⁹.

Les débats autour de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ainsi que de la santé publique ont montré l'urgence de la mobilisation citoyenne face à l'inaction ou la complicité de l'Etat. Le bilan, très positif, de cette deuxième édition de la SPAP, nous motive à poursuivre l'année prochaine.



Préservation et restauration du bocage

En avril, nous avons participé à une présentation du projet d'Inventaire bocager participatif mis en place par le Parc Naturel Régional du Perche avec l'AFFO (Association Faune et Flore de l'Orne). Les organisateurs cherchent des volontaires pour sortir sur le terrain, en binôme avec un stagiaire du Parc, sur une parcelle donnée, pour faire une description de haies préalablement identifiées.

Bien que le but de cet inventaire participatif soit très différent de celui que nous avons proposé au Parc en 2021, nous avons relayé cet appel au volontariat auprès de nos adhérents, tout en les informant de l'objectif affichée de ce projet : estimer le volume de bois potentiellement mobilisable sur le territoire, notamment pour l'alimentation des chaufferies bois locales⁴⁰.

Concernant les haies de Saint-Mard-de-Réno, en 2026 nous n'avons pas eu d'informations concernant les sanctions demandées suite à la non-application des recommandations prescrites par la mise en demeure préfectorale sur le site saccagé en lisière de la forêt de Réno Valdieu, pas plus que sur la suite donnée au signalement fait par la Mairie à l'OFB au sujet des haies arrachées au bord du chemin de randonnée situé à proximité du site de l'antenne.

Nous espérons pouvoir rencontrer à la rentrée la nouvelle équipe municipale pour évoquer ces questions, en espérant obtenir une écoute plus favorable, compte tenu notamment de sa volonté affichée pendant les élections d'agir pour la protection de l'environnement. Affaire à suivre...

³⁷ Le Perche : « [Jusqu'au 29 mars, ciné et débats pour des alternatives aux pesticides, dans le Perche](#) » et Ouest France : « [Dans le Perche ornaïs, une semaine d'événements pour les alternatives aux pesticides](#) ».

³⁸ Le Perche : « [Une conférence le mercredi 25 mars dans le Perche, autour de la sécurité sociale de l'alimentation](#) ».

³⁹ Le Perche : « Pesticides, leurs effets sur la santé, prise de conscience et alternatives ?, édition papier du 13 mai 2026, p. 14.

⁴⁰ Pour en savoir plus : Village Magazine : « [Un inventaire participatif des haies bocagères dans le Perche](#) ».

Poulaillers industriels et équarrissage : chronique d'une crise annoncée

Tandis que les procédures initiées contre l'agrandissement de deux poulaillers industriels, à Eperrais et à Villiers-sur-Mortagne se poursuivent, nous découvrons dans la presse locale qu'en ce mois de juin une surmortalité de l'ordre du 1200 % est constatée dans ce type d'élevages, à cause de la canicule :

« Nous faisons face à une mortalité par étouffement des petits animaux qui est très importante. Nous avons une mortalité des volailles en hausse de 1 200 %. Et dans les porcheries également, c'est très compliqué », développe Paul-Marie Dabezies, chargé de la communication du groupe Akiolis⁴¹ ».



Le même article du Perche nous informe que l'usine AteMAX, du groupe Akiolis, est débordée et demande à l'Etat des mesures dérogatoires permettant que les bêtes mortes soient enfouies directement sur les exploitations, alors que cette pratique est interdite du fait des risques sanitaires.

Cette situation n'est pas nouvelle, ATEMAX ayant fait l'objet en 2025 d'un arrêté préfectoral de mise en demeure suite aux graves dysfonctionnements survenus dans cette usine en août 2024, précisément en lien avec la surmortalité animale due aux fortes chaleurs. Un plan d'action avait alors été proposé par l'entreprise afin d'éviter qu'une nouvelle crise ne survienne et, deux ans après, force est de constater que ce plan (s'il a été bien appliqué) n'est pas efficace.

Nous partenaires de L'Air du Perche ont diffusé un communiqué de presse, pour dénoncer cette situation et notamment, les préoccupations sanitaires qu'elle suscite ainsi que l'aggravation des nuisances olfactives qu'elle induit à Mortagne-au-Perche et à Saint-Langis-les-Mortagne. Nous soutenons leur démarche et espérons que les médias locaux relayeront ces informations.

Cette situation, très grave, risque de se répéter à chaque canicule, alors que les scientifiques sont unanimes : ces épisodes de chaleurs seront de plus en plus fréquents et prolongés. Il est temps que la Préfecture agisse à la racine de ce problème et cesse d'autoriser l'installation ou l'agrandissement de ces élevages industriels, en dépit des risques sanitaires et environnementaux ainsi que de la souffrance animale qu'ils entraînent.

⁴¹ Le Perche : « [Hausse de 1 200 % sur la mortalité des volailles](#) » : avec la canicule, l'équarrissage du Perche sous tension ».

Plus que jamais, il est urgent d'agir ensemble !

Face à l'actualité, souvent accablante, l'action est le meilleur antidépresseur.

En France et en Europe, beaucoup d'élus persistent dans leur soutien à l'agro-industrie et à un modèle agricole destructeur de la nature et de la biodiversité, de l'agriculture paysanne, de la sante...

Alors qu'un changement de modèle est non seulement possible mais indispensable : en ce début d'été, canicule et sécheresse sont déjà bien présentes et nous rappellent que le dérèglement climatique est une réalité face à laquelle il est urgent d'agir.

De grandes organisations nationales et l'internationales agissent à leurs niveaux.

Localement, nous « simples citoyennes et citoyens » pouvons et voulons continuer à nous battre ensemble, pour tous les êtres vivants et pour les biens communs : l'eau, l'air, les sols, l'agriculture paysanne et les paysages du Perche.

Grace à votre soutien, nous agissons depuis 5 ans et c'est grâce à votre soutien que nous aurons les moyens et la force de poursuivre notre combat.

Et, n'oublions pas : quand on se bat, parfois, on gagne !

BIEN VIVRE DANS LE PERCHE
La Petellière 2 (Chez M. Lecoq)
61400 SAINT MARD DE RENO

contact@bvperche.org

www.bvperche.org

